

**Extrait du registre  
des Décisions  
du Maire**

**DECISION DU MAIRE N° 2024-57**

1 – COMMANDE PUBLIQUE  
1.1 – Marchés publics

Le Maire,

VU, Le Code Général des Collectivités Locales,

VU, La Délibération n° 2020-05-06 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal décide de déléguer à M. Le Maire la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget et que le montant du marché est inférieur à 90 000 € HT,

VU, le devis n° 210104727 de LHDP LAGUERRE PNEUS en date du 26/07/2024 pour un montant de 134,22€ HT (161,06€ TTC);

**DECIDE**

**Article 1er :**

de signer le devis n° 210104727 de LHDP LAGUERRE PNEUS pour l'entretien du Peugeot Partner pour un montant de 134,22€ HT (161,06€ TTC);

**Article 2 :**

que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal, en dépenses de fonctionnement, à l'article 61551 « Entretien et réparations sur matériel roulant ».

Fait à Saint-Germain/Ay,  
Le 29 juillet 2024,  
Le Maire,  
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité le (cf. visa du contrôle de légalité) ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.

Accusé de réception en préfecture  
050-215004813-20240729-DM2024-57-DE  
Date de réception préfecture : 29/07/2024